

Formation Urbanisme, équipement, logement

<p>Fiches descriptives d'enquêtes pour examen d'opportunité</p>
--

page

- Enquêtes sur les technologies de l'information et de la communication 2
- Module secondaire du dispositif SRCV « Conditions de logement » associé à l'enquête 2007 4
- Enquête sur le parc locatif social6
- Enquête sur l'activité internationale des entreprises de construction 8

FICHE DESCRIPTIVE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ
Enquêtes sur les Technologies de l'information et de la communication
(période 2006 à 2009)

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 30 mai sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Services producteurs

INSEE, SESSI, SESP, SCEES
 Maîtrise d'œuvre assurée par l'INSEE..

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête TIC vise à mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises. Elle cherche notamment à apprécier la place des outils nouveaux dans les relations externes de l'entreprise (Internet, commerce électronique) et dans leur fonctionnement interne (réseaux, systèmes intégrés de gestion).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'importance des TIC comme vecteur de productivité a entraîné de nombreuses demandes de statistiques, notamment au niveau européen (agenda de Lisbonne). L'enquête correspond ainsi à la deuxième année d'application du règlement cadre européen du 21 avril 2004 sur les entreprises et la société de l'information. Ce règlement prévoit de suivre l'évolution de la diffusion des TIC sur une période de cinq années (enquêtes portant sur les années de référence 2005 à 2009). Chaque année, la nature de l'investigation est définie dans le cadre d'un règlement européen d'application du règlement cadre.

Cette enquête répond également aux besoins d'information sur les TIC exprimés dans le programme à moyen terme du CNIS et analysés notamment dans le rapport du groupe de travail du CNIS sur l'observation statistique du développement des TIC et de leur impact sur l'économie (Rapport Lombard de février 2001).

5. Principaux thèmes abordés

Dans le cadre du programme quinquennal, des rubriques permanentes seront évaluées : développement des nouvelles technologies et intensité de leur utilisation au sein de l'entreprise ; types d'utilisation des TIC (commerce électronique, partage et échange d'information, plus généralement relations avec le monde externe à l'entreprise).

Chaque année un de ces thèmes fera l'objet d'un développement particulier de sorte que le questionnaire de l'enquête sera rénové chaque année pour une part minoritaire (de l'ordre du quart), et restera de taille constante. En 2006, un module spécifique sera consacré à l'analyse des compétences des salariés dans le domaine des TIC (spécialités, usage, difficultés et externalisation). Pour les années suivantes, une programmation indicative a été proposée par Eurostat en liaison avec l'initiative stratégique de la Commission européenne (initiative i-2010). (e-business en 2007, le commerce électronique et la confiance en 2008, la sécurité en 2009).

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête se situe dans la lignée d'enquêtes thématiques précédentes (TIC 1999 et 2002 ; commerce électronique 2000 et 2003). En 2005, l'enquête TIC a été réalisée dans le cadre du dispositif COI (Enquête "changements organisationnels et informatisation"). Cette dernière est en cours d'exploitation.

Une enquête similaire est réalisée dans les 25 pays de l'Union européenne, sur la base d'un modèle d'enquête harmonisé étudié en application du règlement. L'enquête répond donc à un objectif majeur de comparaisons internationales.

7. Base de sondage

La base de sondage sera l'Enquête annuelle d'entreprise (EAE) lorsqu'elle existe sur ce champ - ce qui est le cas de la majorité des secteurs -, Sirène dans les autres cas.

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Le règlement cadre de 2004 définit les paramètres permanents de l'enquête. L'unité de collecte est l'entreprise. Le champ couvre les activités des entreprises relevant des sections D à K et de la division 92 de la NACE Rev1.1. Pour 2006, le champ retenu est identique à celui couvert par l'enquête COI-TIC 2005 (entreprises de plus de 10 salariés de l'industrie, des IAA, de la construction, des transports, du commerce, des services ainsi, que des banques et des assurances).

L'échantillon comprendra environ 15 000 unités chaque année, une répartition indicative pouvant être construite comme suit : IAA, Industrie et Energie : 4500 ; Construction & transports : 2500 ; Commerce : 3300 ; Services (aux entreprises et aux ménages) : 4200 ; services financiers : 500.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Chaque enquête portant sur l'année n sera lancée en fin d'année n, la collecte des informations étant essentiellement concentrée au premier trimestre de l'année (n+1).

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'INSEE.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Il est prévu un questionnaire postal de quatre pages avec essentiellement des questions qualitatives. Le principe d'un questionnaire unique est retenu, conformément aux préconisations européennes, sous réserve d'une adaptation des vocables et exemples aux spécificités sectorielles (tests). Compte tenu de l'expérience antérieure, on s'attend à des temps de réponse moyen de l'ordre de la demi-heure. Ce point doit être vérifié lors des tests qui seront en principe organisés chaque année.

11. Comité de concertation

La structure de concertation mise en place pour l'enquête COI-TIC de 2005 continuera d'être mobilisée pour piloter le dispositif réglementaire. Un groupe de travail aura à charge l'adaptation du modèle d'enquête européen aux particularismes français. Le projet de questionnaire qui en résultera sera testé au printemps 2006, puis année après année en fonction des développements thématiques particuliers.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Non pour 2006. Question à étudier pour les trois dernières années du plan.

13. Diffusion des résultats

Un retour d'information à l'unité enquêtée est prévu (couplé avec la publication de résultats d'ensemble). Les éléments rassemblés permettront de répondre aux règlements européens. La transmission des résultats réglementaires portant sur l'année n est attendue début octobre (n+1).

Les flux de données annuelles viendront consolider les acquis de l'enquête COI-TIC 2005. Dans ce cadre, les partenaires maîtres d'ouvrage délégués définiront leur propre programme d'analyse sectorielle. Les données d'enquête viendront par ailleurs alimenter les tableaux de bord thématiques mis en place par le système public (commerce électronique, notamment).

**FICHE DESCRIPTIVE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ
DU MODULE SECONDAIRE SRCV 2007 :
« Conditions de logement »**

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 30 mai sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

Les statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) sont la partie française des statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie dont le sigle européen est EU-SILC (European Union - Statistics on income and living conditions). Ce dispositif SRCV est composé d'une enquête traditionnelle annuelle et d'un panel. Ce dernier consiste en le suivi d'individus pendant 9 années consécutives dans le cadre des enquêtes annuelles. À l'occasion de chaque enquête annuelle, le règlement européen prévoit qu'un questionnaire complémentaire spécifique soit ajouté sous forme d'un module dit secondaire. Pour l'enquête de 2007, le module secondaire est intitulé Conditions de logement.

1. Service producteur

Tout comme le dispositif SRCV dont il fait partie, le module secondaire associé à l'enquête 2007 est organisé par la division Revenus et patrimoine des ménages, du département des prix à la consommation, des ressources, et des conditions de vie, au sein de la direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, et par le pôle Enquêtes nationales auprès des ménages de la Direction régionale de Lorraine.

2. Intitulé de l'enquête

Le module secondaire du dispositif SRCV associé à l'enquête 2007 est intitulé Conditions de logement.

3. Objectifs généraux de l'enquête

Les objectifs de ce module secondaire sont de mieux connaître l'équipement et les commodités du logement, l'accessibilité de celui-ci aux services de base, mais également le degré de satisfaction concernant le logement, ainsi que les éventuelles raisons qui ont poussé le cas échéant ses occupants à changer de logement récemment.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, etc.) et utilisateurs potentiels des résultats

Le projet européen EU-SILC est un projet d'Eurostat qui répond à une demande de la commission. À ce titre, il fait l'objet d'un règlement de la commission, tout comme le projet de module secondaire sur les conditions de logement (règlement n°315/2006 de la commission du 22 février 2006).

Outre la Commission Européenne, premier utilisateur des résultats, ces derniers pourront être utilisés en France par les services de l'administration et les chercheurs intéressés par les questions de pauvreté et d'exclusion, et plus généralement par les conditions de logement.

5. Principaux thèmes abordés

Les principaux thèmes abordés font référence soit à la période courante, soit aux deux dernières années pour ce qui concerne le changement de logement, soit à la période ordinaire (hiver ou été pour les questions portant sur le chauffage et le rafraîchissement du logement). Il s'agit des thèmes suivants :

- *Équipement et commodités du logement (électricité, eau, chauffage, air conditionné)*
- *Accessibilité du logement aux services de base (épicerie, services bancaires, postaux, santé, transports publics, école)*
- *Degré de satisfaction concernant le logement (espace disponible, satisfaction globale)*
- *Raisons qui ont poussé le ménage à changer de logement récemment (familiales, professionnelles, raisons liées au logement, financières, juridiques)*

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le questionnaire associé au module secondaire permettra d'obtenir des informations dans le domaine des conditions de logement corrélées avec les variables du dispositif centrées sur les revenus et les conditions de vie. C'est l'intérêt central de ce module secondaire. Il permettra d'approcher les différents types de pauvreté, en particulier la pauvreté monétaire, et les conditions de logement de manière conjointe.

Une enquête sur le logement est programmée en 2006 sur le terrain. Ce module apportera peu d'informations complémentaires sur les conditions de logement en temps que telles par rapport à ce que fournira l'enquête Logement. Il permettra en revanche de disposer de corrélations entre données de logement et données précises et détaillées sur les ressources, ce que l'enquête Logement ne fournit pas.

7. Unités enquêtées

Les unités interrogées pour ce module secondaire sont les ménages interviewés dans le cadre de l'enquête 2007 associée au dispositif SRCV.

8. Période de la collecte ; service réalisant la collecte

La collecte aura lieu en mai et juin et sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face à face sous CAPI. Le ménage sera prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. Le temps maximal d'interview de l'enquête transversale étant fixé à une heure dans le règlement de codécision, le temps spécifique au module secondaire ne devra pas dépasser une dizaine de minutes.

10. Comité de concertation

Il n'y a pas de comité de concertation en tant que tel dans le cadre français. Mais une concertation a eu lieu au niveau européen, en particulier via un groupe de travail statistique (pour la France, la représentation est assurée par l'Insee) qui a validé le projet d'Eurostat.

Néanmoins, le questionnaire sera conçu en étroite collaboration avec la division Logement et ses principaux partenaires.

11. Diffusion des résultats

Le règlement de codécision prévoit que les fichiers redressés et apurés seront transmis à Eurostat en octobre 2008 pour l'enquête transversale, fichiers qui incluent les données du module secondaire collecté en 2007.

Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2009 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (Insee Première, références, Économie et statistique). Les fichiers anonymisés seront mis à disposition du grand public.

FICHE DE PRESENTATION D'UNE ENQUETE STATISTIQUE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE

Enquête sur le parc locatif social

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 30 mai sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer (MTETM)
 Secrétariat général
 Directeur des affaires économiques et internationales (DAEI)
 Service Économie, Statistiques et Prospective (SESP)
 Sous-direction de l'observation statistique de la construction
 Bureau de la statistique déconcentrée de la construction

2. Intitulé de l'enquête

Enquête annuelle auprès des bailleurs sociaux sur le parc locatif social (EPLS).

3. Objectifs généraux de l'enquête

Collecter auprès des gestionnaires de logements sociaux, sur l'ensemble du territoire national (métropole et DOM), les informations nécessaires à la connaissance du parc locatif social public : dénombrements des logements par taille, financement initial, vacance et mobilité, loyers quittancés. L'enquête ne concerne pas les occupants de ces logements.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Demande du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Les utilisateurs potentiels sont d'une part les services du ministère en charge du logement, centraux ((DAEI et DGUHC), et déconcentrés (DRE, cellules statistiques et cellules économiques, DDE), l'INSEE, le ministère de l'Intérieur (DGCL), la DIV (délégation interministérielle à la ville), d'autre part les décideurs locaux (collectivités territoriales), les autres utilisateurs institutionnels comme l'Union sociale pour l'habitat (USH) et la fédération nationales des SEM (FNSEM), les professionnels de la construction, les aménageurs, les agences d'urbanisme, les institutionnels locaux.

5. Principaux thèmes abordés

L'enquête dénombre les logements locatifs sociaux, en distinguant propriétaire et gestionnaire, type de construction (collectif, individuel), financement initial, conventionnement, principales dates (construction, acquisition, 1^{ère} mise en location), superficie et nombre de pièces, localisation à l'adresse. Elle mesure les flux (ventes, démolitions, restructuration, changement d'usage), la vacance, la mobilité, les loyers, les réhabilitations.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources.

Le ministère réalise cette enquête depuis 1987 en métropole et depuis 1999/2000 dans les DOM. Cette opération nécessite une rénovation pour répondre aux nouveaux besoins de connaissance du logement social et simplifier le dispositif d'ensemble d'observation du parc locatif social. Actuellement, il n'existe pas d'autre source couvrant tout le territoire ou apportant ce type d'information. Elle permet de compléter les dispositifs réglementaires que sont les enquêtes OPS

(occupation du parc social), SLS (supplément de loyer de solidarité) et inventaire SRU (article 55 de la loi SRU). Ces opérations s'exercent sur des champs géographiques plus limités que PLS (unités urbaines de plus de 50000 habitants) ou des champs de logements complémentaires (foyers, résidences sociales) ou des périodicités différentes (l'enquête OPS est triennale). D'autres dispositifs « privés » existent, généralement très localisés, mis en œuvre par les associations régionales d'HLM, par quelques collectivités ou observatoires locaux du logement. L'enquête PLS est considérée comme le noyau dur de la connaissance du parc. Elle en est la référence.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'unité enquêtée est le gestionnaire de logements locatifs sociaux. L'unité statistique est l'ensemble de logements situés à une même adresse. Le champ de l'enquête devra être précisé. Il peut résulter de la combinaison de trois critères : taille des bailleurs, définition du logement social, champ géographique. Il pourra être exhaustif pour certains aspects de l'enquête et « ciblé » pour d'autres aspects.

8. Période et périodicité de la collecte, service réalisant la collecte

Le dispositif proposé est une enquête annuelle permettant un recensement des logements sociaux et de leur principales caractéristiques et des enquêtes thématiques (loyer, vacance, mobilité, réhabilitation,) de périodicité moindre. Celles-ci pourraient être articulées avec celle d'OPS, pour ne pas surcharger les enquêtés. Un dispositif léger de suivi trimestriel des loyers pourrait être envisagé, articulé avec l'enquête PLS. L'enquête PLS sera réalisée par le SESP et les cellules statistiques des directions régionales de l'Équipement.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Comme pour l'enquête actuelle, des procédures informatisées (fichiers standards, outil de saisie-contrôles) seront proposées aux enquêtés, le principe étant, autant que faire se peut, d'éviter le support papier. Si nécessaire, l'enquêté dispose de questionnaires pré-imprimés avec les données de l'enquête précédente, pour mise à jour. Le temps moyen de remplissage est alors estimé à 10 mn.

10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Un comité de pilotage sera mis en place pour la mise en œuvre de l'enquête (examen de différents scénarios, questionnaire, mode de collecte, traitement, redressements et diffusion) avec notamment les DRE réalisant cette enquête, l'INSEE, la DIV, la DGCL et la DGUHC. Les représentants des unités enquêtées, comme l'USH et la FNSEM, seront associés en tant que de besoin au projet.

11. Diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication nationale annuelle sous forme d'un « Info Rapides » du SESP, de données détaillées sur le site Internet du SESP, de publications par les DRE, d'études thématiques et de cession de fichiers.

FICHE DE PRESENTATION D'UNE ENQUETE STATISTIQUE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE

Enquête thématique Enquête sur l'activité internationale des entreprises de construction

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 30 mai sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer
Secrétariat Général
Direction des affaires économiques et internationales
Service économie, statistiques et prospective

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur l'activité internationale des entreprises de construction

3. Objectifs généraux de l'enquête

Cette enquête a pour objectif général de mieux connaître la nature des activités des entreprises de construction réalisées à l'international, aussi bien dans le bâtiment que dans les travaux publics. Elle vise également une meilleure connaissance des modalités d'intervention des entreprises à l'étranger et des difficultés qu'elles rencontrent.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'Enquête Annuelle d'Entreprise dans la construction ne répond que très partiellement aux attentes des utilisateurs concernant le thème de l'activité internationale des entreprises de construction. Elle permet d'estimer le chiffre d'affaires réalisés à l'international – dont une partie de l'activité n'est pas taxée sur les bénéfices en France – mais sans pouvoir préciser la nature des activités réalisées ou la localisation géographique.

Les attentes des utilisateurs, et en particulier du Secrétariat général du ministère de l'équipement, sur ce sujet sont multiples. Il s'agit de mesurer dans les exportations des entreprises la part des travaux de construction directement réalisés à l'étranger et de connaître la nature des prestations (bâtiments, travaux publics). Les entreprises de construction exportent un savoir-faire. Dans quelle mesure ces entreprises réalisent-elles directement les chantiers à l'étranger ? Quelle est la part des prestations d'études, d'ingénierie ou de mise à disposition de personnel ? Quel est l'impact sur l'activité nationale des chantiers réalisés à l'étranger par les grands groupes français ?

Il s'agit également de mieux connaître la répartition géographique des chantiers réalisés et d'estimer la part de l'activité transfrontalière par rapport aux grands chantiers.

Des informations détaillées sur ce thème intéressent nombre d'utilisateurs : administrations, fédérations et syndicats professionnels (FFB, FNTP, CAPEB), chercheurs dans le domaine de la construction.

Il est proposé de réaliser une enquête thématique sur ce sujet pour approfondir la connaissance des activités réalisées par les entreprises de construction à l'exportation.

5. Principaux thèmes abordés

- Montant du chiffre d'affaires des entreprises à l'exportation (certains chantiers réalisés à l'étranger dont la durée est supérieure à douze mois ne sont pas imposés sur les bénéfices en France).
- Nature des activités réalisées (travaux de construction, prestations d'études, mise à disposition de personnel, ventes de marchandises, etc.)
- Localisation géographique de la clientèle
- Description des circonstances dans lesquelles l'entreprise a démarré ses activités d'exportation

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources.

Une enquête sur le thème de l'activité hors métropole est réalisée par la Fédération Nationale des Travaux Publics. Aucune enquête représentative de l'ensemble des entreprises de la construction n'est effectuée sur ce thème. Cette enquête viendrait en complément de l'enquête annuelle d'entreprise sur le secteur de la construction, dont les données seront confrontées à celles de cette enquête.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'unité économique interrogée est l'entreprise. Le champ de l'enquête porte sur les entreprises du secteur de la construction (code APE 45 de la nomenclature NAF), qu'elles relèvent du bâtiment ou des travaux publics. Le plan de sondage sera réalisé afin de cibler l'interrogation sur des unités réalisant des exportations. Le nombre d'entreprises interrogées ne devrait pas dépasser 3 000 unités.

8. Période et périodicité de la collecte, service réalisant la collecte

Une périodicité pluriannuelle, de l'ordre de cinq ans, est envisagée. L'enquête sera réalisée et exploitée par le bureau de la statistique des entreprises de construction, au sein de la sous-direction de l'observation statistique de la construction du Service économie, statistiques et prospective du ministère de l'équipement. L'enquête sera réalisée par voie postale au cours du premier trimestre 2007.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le questionnaire comportera 4 pages. Le temps de réponse ne devra pas dépasser 30 minutes.

10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Le comité de pilotage est composé de membres du ministère de l'équipement, de la DCASPL du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, de l'Insee et des fédérations professionnelles représentatives des entreprises enquêtées (CAPEB, FFB et FNTP).

11. Diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication sous forme d'un quatre-pages. Il sera diffusé sur le site Internet du SESP.